

**APPEL À VENIR SOUTENIR MOUSSA & AMADOU TIDIANE
AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES
JEUDI 2 AVRIL 2026 à 9 H**

Parmi de nombreux autres, Moussa et Amadou Tidiane,

tous deux pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de la Creuse alors qu'ils étaient encore mineurs,

ayant tous deux effectué une formation professionnelle qualifiante et obtenu leur diplôme,

embauchés par des entreprises dans des métiers connaissant des difficultés de recrutement,

insérés et appréciés dans leur environnement et particulièrement dans les équipes locales de football dans lesquelles ils jouent,

ont vu leur demande de titre de séjour refusée par la préfecture de la Creuse sans que rien de personnel ait pu leur être reproché, mais du simple fait que la préfecture s'arroge abusivement le droit de remettre en cause les modes d'établissement d'état-civil de leur pays d'origine.

Ce refus les prive de leur travail et de l'accompagnement dont ils bénéficiaient et les place ainsi dans une situation dramatique.

Malgré les rassemblements de soutien, malgré les interventions des employeurs, malgré la mobilisation syndicale et celle des clubs de foot, malgré l'absurdité évidente de cette décision totalement déconnectée des réalités de notre territoire en manque de jeunes et en difficulté de recrutement dans de nombreux métiers, la préfecture a jusqu'alors maintenu sa décision.

La justice administrative, saisie en urgence par les deux jeunes et leur avocate, Me Marty, tiendra deux audiences en référé jeudi 2 avril à 9h15 et 9h30 afin de se prononcer sur la légalité de la décision préfectorale.

**VENONS DÈS 9 HEURES AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF
LEUR MARQUER NOTRE SOUTIEN**

Pour eux comme pour tous les autres ces décisions absurdes et infondées doivent cesser.

Une formation, un diplôme, un emploi => un titre de séjour !